

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE

28 mars 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La **CGT** n'a pas répondu à l'invitation du ministre pour le séminaire fidélisation 360° organisé le 18 mars dernier. Depuis de nombreuses années, dans les instances ministérielles dans lesquelles nous représentons les personnels nous alertons sur le manque d'attractivité et la perte de fidélisation.

À la suite nombreuses années d'austérité, la situation salariale, la reconnaissance des qualifications et les déroulements de carrière, **inexistant pour les contractuels**, se sont fortement dégradés. **Pour les agents contractuels sans déroulement de carrière, la CGT revendique toujours la revalorisation systématique annuelle ou triennale.**

Le décrochage de la valeur du point par rapport à l'inflation — avec sa faible progression dans les années 2000, sa quasi-stagnation entre 2010 et 2021 inclus et son augmentation insuffisante en 2022 et 2023 — contribue entre autres à ce manque d'attractivité. Quand le ministère peine sur les recrutements de fonctionnaires et/d'ouvriers d'état, il embauche des agents sous contrat en CDD ... ; Le MINARM, offre des emplois mais s'ils ont un véritable intérêt technique ou administratif, ils découragent rapidement les agents contractuels. Si les contrats sont renouvelés, c'est toujours avec des durées déterminées à géométrie variable.

Dans un domaine très sensible, le ministère a pourtant su se libérer de tous ces carcans. Pourquoi pas partout ? Que veut le Ministère ? Des agents compétents et impliqués mais avec des statuts au rabais, pire encore des agents contractuels qui servent de variable d'ajustement pour les effectifs. Écarts de rémunérations, notamment entre les femmes et les hommes, rupture conventionnelle, contrat de projet etc. ajoutent des leviers supplémentaires à la précarisation des agents sous contrat. Des agents qui en fin de contrat, ont des difficultés à obtenir leur attestation pour s'inscrire comme demandeur d'emploi, voilà un bel exemple de la façon de traiter les dossiers des agents sous contrat par les RH.

Dans les EPA, nous le savons l'autonomie financière et juridique est de mise, SOIT ! Mais ça n'autorise pas les RH à se comporter comme des tyrans, décidant du sort des agents contractuels, et le tout à la limite de la réglementation allant même jusqu'à la discrimination. Une nouvelle fois la **CGT** alerte ici sur ce type d'agissements à l'encontre des personnels de ces établissements.

La Fonction Publique et le Ministère lancent des chantiers de réforme toujours sans analyse poussée pour le maintien des missions publiques. La **CGT** reste fermement opposée à la Loi Transformation Fonction Publique, et l'annonce d'une version 2 en projet est d'autant plus inacceptable quand on mesure les impacts dévastateurs de la première version.

Pour la **CGT** les réponses ne sont décidément pas à hauteur des attentes des agents.

Dans une année sans revalorisation du point d'indice, l'expérimentation de la semaine en quatre jours dans les administrations publiques, à destination agents, se précise. Les ministères ont reçu une lettre de cadrage et le calendrier de mise en œuvre de la DGAFP. Les organisations syndicales, n'ont quant à elles, reçu qu'une note à titre informatif. Là encore aucune concertation, « l'absence de dialogue sur ces sujets cruciaux » est déplorable. Une expérimentation qui « se ferait à effectifs constants sans donner lieu à un accroissement des effectifs dans le service concerné » et sans « altérer la qualité du service et, mieux, devrait contribuer à l'améliorer ». La **CGT** n'en croit pas un mot ! L'accroissement du recours au CDD sera la solution dans notre ministère qui peine déjà à recruter.

La note précise qu'il n'est pas question de remettre en cause les « volumes horaires annuels obligatoires », soit 1 607 heures par agent et par an, ni à la hausse ni à la baisse... renoncement des jours RTT, plafonnement des jours de télétravail, ou encore faire plus de 9h par jour en 4 jours ... C'est l'assurance d'un risque réel d'une intensification du travail et de conditions de travail dégradées, en résumé pas de quoi répondre à la question de la fidélisation qui préoccupe tant le ministère.

Salaires, conditions et organisations du travail sont les premiers éléments de réponses à la question de la fidélisation.

Pour la CGT la seule solution est l'augmentation pérenne et significative du point d'indice, avec 10% d'augmentation des salaires, c'est aussi 10% de baisse du temps de travail et 10% de création de postes pérennes.